

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 6 juillet 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DJS 41 Plan Nager à Paris – Subventions (109 000 euros) et avenant à convention avec 3 clubs de natation parisiens résidents.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération JS-09-162 relative à la réforme des critères d'attribution des subventions aux associations sportives au titre du sport de proximité ;

Vu le projet de délibération en date du 20 juin 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose, dans le cadre du Plan Nager à Paris d'approuver un dispositif de soutien aux clubs parisiens de natation et la signature d'un avenant à la convention pluriannuelle avec le Club des nageurs de Paris (CNP), le Sporting Club Universitaire de France (SCUF) et le Neptune Club de France (NCF) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-François MARTINS, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les trois avenants à la convention pluriannuelle ci-joints prévoyant l'attribution des subventions visées aux articles 2 à 4 et les conditions de ce soutien.

Article 2 : Une subvention de 45 000 euros est attribuée au Club des Nageurs de Paris (n°18392 (D01040 / 2017_01424) au titre de l'année 2017.

Article 3 : Une subvention de 31 000 euros est attribuée au Sporting Club Universitaire de France (SCUF) (n°16711 (D01353) / 2017_01519) au titre du financement de sa section natation pour l'année 2017.

Article 4 : Une subvention de 33 000 euros est attribuée au Neptune Club de France (n°17506 (D05935) / 2017_05774) au titre de de l'année 2017.

Article 5 : La dépense correspondante de 109 000 euros sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 40, ligne VF88001, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2017 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO